



SIGNIFICATION D'UN ARRETE PORTANT NOMINATION DE MONSIEUR BEUGRE ALLOH JEROME DANS LES FONCTIONS DE CHEF DU VILLAGE DE SONGON-AGBAN

PREMIER ORIGINAL

L'an deux mil vingt-et-un (2021)
Et le *Vendredi 10 Décembre à 17 heures 05 mn*

A la requête de Monsieur **BEUGRE ALLOH JEROME**, né le 04 Janvier 1966 au Plateau (Abidjan), de nationalité ivoirienne, domicilié à Songon-Agban, lequel fait élection de domicile en ladite ville ;

J'ai

Sur soumission Expresse Conformément à l'Article 4 de la loi N°2018-074 du 27 Septembre 2018 Portant Statut des Commissaires de Justice de CI

BOUMBA SIMON Commissaire de Justice
Près le Tribunal de Première Instance d'Abidjan
y demeurant 2 PLATEAUX 7e Tranche Bd Latrille
Immeuble CERAO 1er étage Porte 10 à gauche
Tel: 06 13 44 83 / 01 30 47 20

Signifié, remis et laissé à :

Monsieur **AKRE AMOUSSO Siméon**, de nationalité ivoirienne, ex-chef du village de Songon-Agban, domicilié à Yopougon Niangon-Sud à droite, en son domicile où étant et parlant à :

La personne ainsi déclarée qui a reçu copie de mon exploit de l'arrêté n°157/2021 et m'a donné visa.

La copie certifiée conforme à l'original de l'Arrêté numéro 157/PA/CAB du 25 Novembre 2021 de la Préfecture d'Abidjan, dont le dispositif est ainsi libellé :

ARRETE :

Article Premier : Monsieur **BEUGRE Alloh Jérôme**, né le 04 Janvier 1966 au Plateau (Abidjan), Responsable approvisionnement, est Nommé dans les fonctions de Chef du village de Songon-Agban, Sous-préfecture de Songon.

Article 2 : Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lui déclarant que la présente signification lui est faite conformément à la loi.

RETN° 2019-067 DU 27/09/2019
LE JOURNAL
LE MINISTRE DE LA JUSTICE
LE 10/12/2021
157/PA/CAB
101.000

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QUI NEN IGNORE**

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé copie de mon exploit dont le coût est de : *Cent un mille (101.000)*



DEPARTEMENT D'ABIDJAN

SOUS-PREFECTURE DE SONGON

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

Songon, le 02 décembre 2021

N° 966 /DA/SP-SONG

Le Sous-Préfet

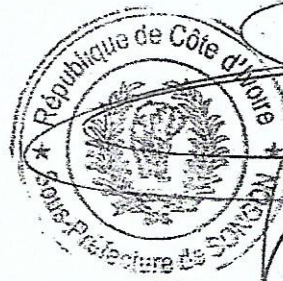
à

Monsieur BEUGRE Alloh Jérôme

SONGON AGBAN

Objet : Arrêté de Nomination du chef

J'ai l'honneur de vous transmettre, à toutes fins utiles, l'arrêté n° 157/PA/CAB du 25 novembre 2021, consacrant votre nomination en qualité de Chef du village de Songon Agban.



Stéphane GUIRIGA
Sous-Préfet